



Sportif La localisation

En un coup d'œil



BY



Qu'est-ce que la localisation ?

La localisation est une information fournie par certains sportifs afin que les organisations antidopage puissent les localiser pour les contrôler, en particulier les contrôles hors compétition.

Les informations sur la localisation doivent être exactes et actualisées à tout moment, sinon il peut y avoir des conséquences.



Les contrôles sont une partie importante d'un programme antidopage et ont généralement lieu sans préavis au sportif.

Quels sportifs ?

Les sportifs qui ont besoin de fournir des informations sur leur localisation font généralement partie d'un groupe cible de sportifs soumis aux contrôles (RTP).

Les sportifs d'un RTP sont normalement les sportifs les plus prioritaires pour une OAD. Cela pourrait inclure; les sportifs olympiques ou paralympiques, les sportifs très bien classés dans leurs sports, les sportifs qui concourent dans des sports qui sont d'une grande priorité nationale ou ceux qui concourent régulièrement au plus haut niveau de la compétition internationale, comme les championnats du monde.

Parfois, d'autres sportifs sont également invités à fournir des informations sur leur localisation. Par exemple, les sportifs participant à des manifestations majeures ou les sportifs inclus dans un groupe cible national ou autre d'une OAD.



Les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage sont chargées de déterminer quels sportifs sont tenus de fournir des informations sur leur localisation. Les organisateurs de grandes manifestations, tels que le CIO, peuvent avoir des exigences de localisation spécifiques à la période des jeux pour les sportifs participants.



Important : Les sportifs doivent tenir à jour en tout temps les informations sur leur localisation. Si leurs plans ou leur horaire changent pour une raison quelconque, ils sont responsables de la mise à jour de leurs informations de localisation. Ne pas le faire pourrait avoir des conséquences.

Quelles informations ?

Les sportifs d'un RTP qui sont tenus de fournir des informations sur leur localisation à leur OAD doivent inclure :

- Adresse du domicile, adresse e-mail et numéro de téléphone
- Une adresse d'hébergement pour la nuit
- Activités régulières, telles que l'entraînement, le travail, l'école ou l'université ainsi que les lieux et les heures de présence
- Calendriers des compétitions, y compris le moment et le lieu où elles se déroulent
- Un créneau horaire de 60 minutes pour chaque jour où ils seront disponibles et accessibles pour les contrôles



Les sportifs qui ne font pas partie d'un RTP, mais qui sont invités à fournir des informations sur leur localisation, peuvent avoir des exigences différentes.

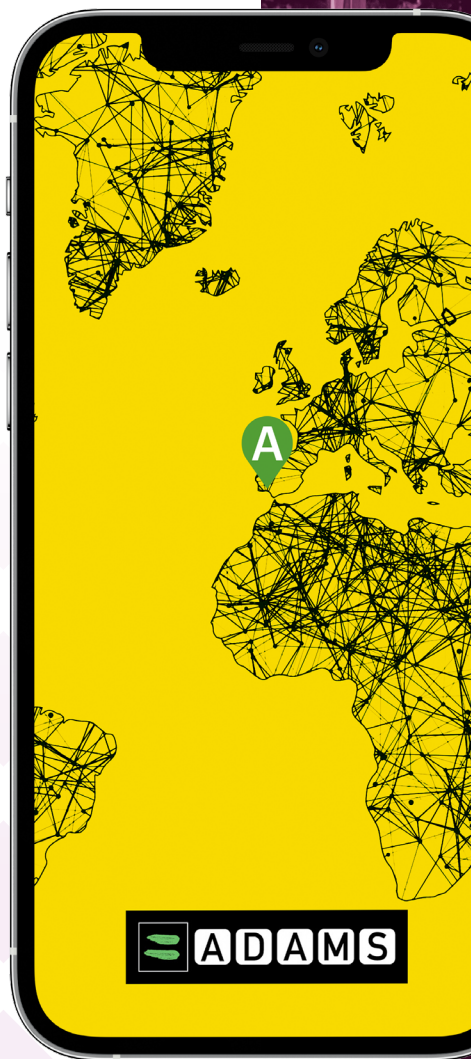
Et n'oubliez pas que les sportifs peuvent être contrôlés à tout moment et n'importe où - pas seulement dans leur créneau horaire de 60 minutes!



Soumission et mise à jour de la localisation

Les informations sur la localisation doivent être à jour et exactes en tout temps !

- La plupart des sportifs d'un RTP communiquent les informations sur leur localisation par l'entremise du Système d'administration antidopage (ADAMS) de l'AMA.
- Une application mobile, «Athlete Central», est disponible pour les sportifs à utiliser pour soumettre et mettre à jour leurs informations de localisation.
- Les sportifs d'un RTP doivent soumettre les informations sur leur localisation avant une date et une heure spécifiques pour les 3 prochains mois (le trimestre suivant). L'heure et la date sont définies par l'OAD.
- Si les plans changent, les informations de localisation doivent être mises à jour. Le moyen le plus simple de le faire est via Athlete Central, ADAMS ou par SMS si cela est activé dans ADAMS. Parfois, les OAD autorisent les mises à jour par e-mail.
- Il peut y avoir des conséquences si un sportif n'est pas là où il dit être et qu'il ne peut pas être localisé pour le contrôle. C'est ce qu'on appelle un contrôle manqué.
- Il peut y avoir des conséquences si un sportif ne dépose pas ses informations de localisation à temps ou fournit des informations inexactes. C'est ce qu'on appelle un manquement aux obligations en matière de localisation.
- Toute combinaison de 3 manquements aux obligations en matière de localisation ou de contrôles manqués sur une période de 12 mois peut entraîner une violation des règles antidopage (VRAD).





Qu'est-ce qu'ADAMS ?



Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA est un outil en ligne auquel les sportifs peuvent accéder à tout moment et en tout lieu pour soumettre et mettre à jour les informations sur leur localisation. ADAMS est disponible dans de nombreuses langues.

ADAMS est gratuit, facile à utiliser et prend au sérieux la confidentialité et la sécurité des informations sur les sportifs.

N'oublie pas !

L'information sur la localisation est un élément crucial de tout programme de dépistage qui contribue à protéger le sport propre.

- **Les sportifs** sont responsables de l'information sur leur localisation.
- **Les sportifs ne peuvent pas blâmer** leur représentant ou agent d'avoir déposé de manière inexacte ou oublié de mettre à jour leurs informations sur la localisation.
- Les sportifs inclus dans un RTP doivent fournir des informations sur leur localisation **tous les 3 mois** afin qu'ils puissent être localisés pour les contrôles.
- Les sportifs inclus dans un RTP, doivent **se souvenir**, il peut y avoir des conséquences en cas de non-fourniture d'informations précises sur leur localisation.
- **Trois manquements aux obligations en matière de localisation** en 12 mois est l'une des 11 violations des règles antidopage pour lesquelles les sportifs peuvent être sanctionnés.



WADA

Les documents réglementaires de l'AMA sont disponibles sur le site Web de l'Agence. Le matériel fourni par l'AMA sur sa plateforme ADEL est uniquement destiné à des fins éducatives et informatives. Tout contenu ou langage utilisé dans le matériel ADEL ne remplacerait pas les dispositions du Code mondial antidopage et / ou des standards internationaux.

ADEL et ses cours de formation et les ressources d'information sont gérés par l'AMA et publiés par l'AMA en anglais au minimum.

En cas de divergence entre la version anglaise ou toute version sponsorisée par une organisation antidopage, la version anglaise prévaudra.

wada-ama.org info@wada-ama.org
[wada.ama.facebook.com/](https://www.facebook.com/wada.ama)
[wada.ama.twitter.com/](https://twitter.com/wada_ama)
[wada_ama](https://www.wada-ama.org)

SIÈGE SOCIAL

800 Place Victoria, Suite 1700, C.P. 120, Montréal, QC, H4Z 1B7, Canada - Tél : +1.514.904.9232 - Fax : +1.514.904.8650

AFRIQUE

Protea Assurance Building, 8th Floor, Greenmarket Square, Cape Town, 8001, Afrique du Sud - Tél : +27.21.483.9790 - Fax : +27.21.483.9791

ASIE / OCÉANIE

C/O Japan Institute of Sports Sciences, 3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku, Tokyo, 115-0056, Japon - Tél : +81.3.5963.4321 - Fax : +81.3.5963.4320

EUROPE

Maison du Sport International, Avenue de Rhodanie 54, 1007 Lausanne, Suisse • Tél.: +41.21.343.43.40 • Fax: +41.21.343.43.41

AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center Montevideo, Tower II, Unit 712, Calle Luis A De Herrera 1248, Montevideo, Uruguay • Tél.: +598.2.623.5206 • Fax: +598.2.623.5207